

Règlement de taxe concernant le « Repas sur Roues »

Article 1.

La Ville d'Esch-sur-Alzette assure la livraison à domicile d'un repas complet à toute personne résidant sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, qui n'est pas en mesure de préparer ses repas elle-même. Pour les personnes demandeurs de moins de 60 ans un certificat médical est demandé.

Article 2.

Les inscriptions se font moyennant un formulaire à demander auprès du Service Seniors-Besoins spécifiques de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Toute nouvelle demande doit être introduite au plus tard 48 heures avant la première livraison. Si la première livraison est prévue pour lundi, le consommateur doit introduire la demande vendredi, jour ouvrable, avant 10h00 au plus tard.

Article 3.

Les tarifs « Repas sur roues » sont fixés comme suit :

- pour un revenu net supérieur à 2.301€ le tarif est fixé à 9,50€/repas
- pour un revenu net entre 1.901-2.300€ le tarif est fixé à 8,50€/repas
- pour un revenu net entre 1.501-1.900€ le tarif est fixé à 7.50€/repas
- pour un revenu net entre 0-1.500€ le tarif est fixé à 6.50€/repas.

Si nécessaire, une demande d'adaptation du tarif sera soumise au vote au conseil communal.

Afin de bénéficier d'un tarif réduit, le consommateur doit à l'inscription remettre tout document justifiant la totalité de ses revenus et informer de suite le Service Seniors-Besoins spécifiques, au cas où ses revenus auraient augmenté.

Article 4.

Le paiement se fera sur base d'une facture mensuelle adressée au consommateur et à payer par virement sur un des comptes bancaires de la Ville d'Esch-sur-Alzette ou à la recette communale à l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette.

Article 5.

Le consommateur peut choisir entre un menu traditionnel, un menu du marché, un menu sans sel ou un menu sans viande ainsi que définir avoir la viande coupée, la viande moulue, avoir tout le menu moulu, avoir tout le menu coupé.

Toute demande de régime spécifique se fera seulement sur base d'une ordonnance médicale, qui est à remettre lors de l'inscription.

La commande se fait moyennant un menu hebdomadaire, remis 3 semaines au préalable au consommateur, qui pourra indiquer son choix et remettre sa commande à l'agent livreur au plus tard 2 semaines en amont. Le menu hebdomadaire commandé sera remis par la suite au consommateur.

Article 6.

Les plats sont livrés en liaison froide du lundi au samedi entre 8 :30 et 11 :30.

Les plats en liaison chaude sont livrés entre 11 :00 et 12 :00 du lundi au dimanche.

Article 7.

Le consommateur doit communiquer toute absence (p.ex. en cas d'hospitalisation, cure, vacances, ...) dans les plus brefs délais soit personnellement ou par un membre de la famille ou un voisin ou un réseau de soins à domicile ou toute autre connaissance au 2754-2130 ou au 2754-2255.

Il est demandé au consommateur d'indiquer une personne de contact, qui pourra être sollicitée ou informée en cas d'urgence, p.ex. non-réponse du consommateur.

Tout repas non annulé avant 10 :00 la veille pour mardi à vendredi et le vendredi pour samedi, dimanche ou lundi sera facturé.

Toute commande de repas doit parvenir la veille avant 10 :00 et vendredi avant 10 :00 pour une livraison prévue samedi, dimanche ou lundi.

Article 8.

La Ville d'Esch-sur-Alzette met à disposition du consommateur une plaque chauffante pour réchauffer le plat livré en liaison froide. Cette plaque est la propriété de la Ville d'Esch-sur-Alzette et devra être retournée en cas d'annulation des repas.

Le consommateur est tenu à faire bon usage des boîtes, récipients ainsi que des plaques chauffantes et de signaler tout problème ou dégât à l'agent livreur ou à l'administration du Repas sur Roues au t : 2754-2130 ou au 2754-2255.

Une fois branchée à une prise électrique, le consommateur pousse le bouton jaune et la plaque commence à chauffer. Après 40 minutes le plat est chaud et prêt à consommer. A ce moment le consommateur débranche la plaque. Après le repas, les récipients doivent être vidés des résidus alimentaires, lavés et remis dans la boîte. Un agent livreur enlèvera la boîte au prochain passage de livraison. Si le consommateur préfère réchauffer son plat au micro-ondes, il faut qu'il utilise des récipients adaptés.